



Agrément Jeunesse et Sports N° 1/02846
N° SIRET : 404 435 190 00016

Compte-rendu de la réunion de Comité Directeur du 30 mai 2007

Début de la réunion : 19h00

<u>Présents</u>		<u>Excusés</u>
Bernard LUCERINO		Jacques AULET
Odile LAUSIN		Sébastien COUPY
Michel VANDEVILLE		Eric GENTELET
Laurent VITALIS		Franck HUIILLIER
Jean-Bernard ARNOLD		Emmanuel THORAVAL
Jimmy AUBIN		
Claude INSA		<u>Absents</u>
		Geoffroy DE LA HORIE
<u>Assistent</u>		Audrey PAGES
Juliette BOURDEU		Jano PALMARINI
François LAURI		Philippe VILLARD
Micka GRISEY		
Florian ROSSI		

1. Aménagement de l'atterrissage de la Ferme Corail

Lors du CD du 28.03.07, la ligue a pris une position, quand à la présentation en mairie du projet modifié d'aménagement du terrain et de la gestion du site. Cette position a remué le monde professionnel, et lors de la réunion du groupe de travail qui a suivi, Bernard y a réexprimé le **désir de la ligue que soit mis à sa disposition un local fermé, servant à entreposer du matériel logistique (Tentes, panneaux d'affichage, sono, etc .), pouvant être utilisé lors des différentes manifestations organisées par le vol libre. La ligue, qui s'engage à ne pas utiliser ce local à des fins commerciales ou mercantiles, est disposée à signer une convention garantissant cet engagement.**

Le 18.05.07, cette proposition a été rejeté par le groupe des professionnels à la majorité (2 pour, 1 abstention)

Bernard souhaite faire voter également cette proposition par le comité directeur.

Ligue de Vol Libre de la Réunion

383, Rue Henri Bègue - 97436 Etang Saint-Leu

Tel Président : 0262 24 85 68 / 0693 000 802

Tel Secrétaire : 0693 000 804 / Fax Secrétaire : 0262 333 339

Email Ligue : lvlr@wanadoo.fr Site Ligue : <http://www.lvlr.net>

JB argumente la position des professionnels. La discussion s'envenime. JB quitte la réunion.

Bernard rappelle qu'au début de la proposition qui divise, il ne s'agit que d'un désir, à opposer au désir des professionnels qu'il n'y ait pas de local de ligue à l'atterrissage.

Cette proposition est soumise au vote :

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 1

Le projet sera présenté à la mairie en mentionnant le fait que les professionnels n'approuvent pas ce point-là.

2. Assemblée Générale de l'AGDC 800

L'assemblée générale de l'AGDC 800 a eut lieu le 23.05.07. En voici le compte-rendu :

1. Présentation du rapport moral par le Président

Eric Gentelet présente son rapport moral.

Il présente d'abord les points positifs : Bon fonctionnement en général en ce qui concerne l'utilisation du site. Les deux décollages sont bien utilisés, les différents utilisateurs ayant pris leurs marques. Plus de tension entre les professionnels et les associatifs. Même pendant l'événement annuel, les professionnels travaillent dans de bonnes conditions.

Parmi les points négatifs : Les vols et les dégradations qui restent encore trop nombreux, la propreté des toilettes et le vidage des poubelles qui posent encore problème . Il conviendrait de trouver des solutions pérennes.

Il remercie La Maison de la Montagne pour son implication dans les réparations (WC, bâches, et électricité) de même que José Chapelet pour la fabrication du portique à sellettes.

En ce qui concerne la tonte de l'herbe, après la période passée basée sur l'intervention gratuite d'un paysagiste (BOX), il propose une discussion afin de trouver une solution, éventuellement basée sur la participation forfaitaire des professionnels et de la ligue comme en 2005.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

2. Présentation du rapport financier par le trésorier

François LAURI présente les comptes de l'association.

Aucune recette en 2006

Au niveau des dépenses :

- *3 entretiens par l'ADH*
- *Frais d'eau*
- *Vols biplaces pour deux employés de l'entreprise BOX*

Les frais de réparation des dégradations ont été pris en charge par la MDM

A l'heure actuelle, la trésorerie présente un déficit de 272,42 €.

Le Quitus au trésorier est voté à l'unanimité des présents et représentés.

Les points suivants font l'objet de débats de l'assemblée.

Ligue de Vol Libre de la Réunion

383, Rue Henri Bègue - 97436 Etang Saint-Leu

Tel Président : 0262 24 85 68 / 0693 000 802

Tel Secrétaire : 0693 000 804 / Fax Secrétaire : 0262 333 339

Email Ligue : lvlr@wanadoo.fr Site Ligue : <http://www.lvlr.net>

3. Fonctionnement du site

Comme l'a dit le président dans son rapport moral, le fonctionnement donne entière satisfaction. Rien à changer.

4. Aménagements/ Nettoyage

- *Le portique : PR se propose pour la pose de chaînes en vue de son utilisation. Soit par soudage ou en plaçant des maillons qui seraient, ensuite, collés ou déformés afin de rendre leur démontage impossible.*
- *Le panneau d'affichage : François va relancer la Maison de la Montagne pour voir où en est le projet initial. A suivre.*
- *Franck BERNARD demande des clés supplémentaires pour les WC, surtout pour les utilisateurs de l'après-midi. Il peut se les faire refaire en demandant l'original parmi celles qui sont déjà distribuées.*
- *Les biroutes : Les rendre opérationnelles en supprimant celles qui « mentent ». Bernard verra avec la FFVL pour la dotation 2007.*
- *Nettoyage des WC et gestion des poubelles : L'assemblée décide qu'un tour de rôle sera établi entre les écoles et les professionnels à raison d'un mois chacun. Le relais sera passé par l'intermédiaire du tuyau d'arrosage. Les professionnels sont chargés d'établir le planning qui sera affiché, clairement, au décollage et à l'atterro.*

5. Entretien et tonte du site

La mairie sera relancée pour une demande de subvention permettant de subvenir, au moins partiellement, à l'entretien du site. Bernard préparera un courrier qui sera transmis par le président.

Joël demande à agir auprès de la DDJS afin d'utiliser le reliquat de l'action précédente contre le chicungunya. Affaire à suivre donc.

La discussion porte, ensuite, sur le moyen d'abonder la trésorerie pour faire face à l'entretien futur. La solution retenue est la suivante : Les besoins sont estimés à 3000€/an. La ligue mettrait 1500€ tandis que les professionnels pourraient fournir, à l'AGDC, des biplaces nominatifs qui pourraient être utilisés par la ligue pour ses besoins de communication. La ligue reverserait alors 50€ à l'AGDC pour chaque biplace utilisé. Les professionnels présents sont chargés de l'approbation de la solution par le monde professionnel et de récolter les bons nominatifs. Il est convenu que l'utilisation des bons devra respecter les règles de réservation en vigueur.

6. Présentation, par chaque collègue, des membres actifs le représentant

Collège des professionnels :

<i>BOUGET</i>	<i>Vincent</i>
<i>COUPY</i>	<i>Sébastien</i>
<i>DAVID</i>	<i>Joël</i>
<i>GENTELET</i>	<i>Eric</i>

Ligue de Vol Libre de la Réunion

383, Rue Henri Bègue - 97436 Etang Saint-Leu

Tel Président : 0262 24 85 68 / 0693 000 802

Tel Secrétaire : 0693 000 804 / Fax Secrétaire : 0262 333 339

Email Ligue : lvlr@wanadoo.fr Site Ligue : <http://www.lvlr.net>

HUILLIER Franck
PROSCHE Ludovic
Restent deux places non pourvues

Collège des associatifs

AULET Jacques
BERNARD Franck
LAURI François Xavier
LAUSIN Odile
LUCERINO Bernard
VANDEVILLE Michel
VITALIS Laurent
Reste une place non pourvue

7. Elections au Conseil d'Administration

Conformément aux statuts, chaque collège procède, en son sein, à l'élection de 6 membres le représentant au conseil d'administration : **Sont élus** :

Collège des professionnels :

BOUGET Vincent
COUPY Sébastien
DAVID Joël
GENTELET Eric
HUILLIER Franck
PROSCHE Ludovic

Collège des associatifs

BERNARD Franck
LAURI François Xavier
LAUSIN Odile
LUCERINO Bernard
VANDEVILLE Michel
VITALIS Laurent

Conseil d'Administration accepté par l'Assemblée Générale à l'unanimité des présents et représentés

8. Elections du bureau

Après appel à candidatures :

Collège des professionnels :

DAVID Joël
GENTELET Eric
PROSCHE Ludovic

Collège des associatifs

BERNARD Franck
LAURI François Xavier
LUCERINO Bernard

Ligue de Vol Libre de la Réunion

383, Rue Henri Bègue - 97436 Etang Saint-Leu

Tel Président : 0262 24 85 68 / 0693 000 802

Tel Secrétaire : 0693 000 804 / Fax Secrétaire : 0262 333 339

Email Ligue : lvlr@wanadoo.fr Site Ligue : <http://www.lvlr.net>

Bureau élu par l'Assemblée Générale à l'unanimité des présents et représentés

Désignation des fonctions au sein du bureau

- ◆ *Président :* LAURI François
- ◆ *Vice Président :* GENTELET Eric
- ◆ *Secrétaire :* DAVID Joël
- ◆ *Secrétaire adjoint :* LUCERINO Bernard
- ◆ *Trésorier :* PROSCHE Ludovic
- ◆ *Trésorier adjoint :* BERNARD Franck

3. Evolution de la compétition B

Lors de la manche n°3 (22.04.07) du Championnat Régional de Parapente, les conditions météorologiques étaient limites, avec du vent qui rentrait jusqu'à la pente-école de PR. Le Directeur d'Epreuve a quand même lancé la manche. François a soulevé le problème de la responsabilité du DE en cas d'accident

En réaction, il a été acté les deux propositions suivantes :

- en raison du niveau disparate des pilotes, création de deux niveau de championnat : B et B Access (1^{ère} année de compétition et pilotes moyens)
- Présence obligatoire d'un Délégué Technique sur chaque manche. Le DT pourra avoir une voix prépondérante sur le DE. En effet à la Réunion, le DE vole et est parfois débutant dans cette tâche.
4 DT ont été nommés : FX Lauri, J. Loire, P. Villard, L. Vitalis

4. Commission voltige

La commission voltige s'est réunie et propose un cadre pour l'organisation d'un championnat local de voltige. Le règlement serait adapté du règlement fédéral des Championnats de France. Ce championnat se déroulera sur 4 manches (4 journées) avec 3 vols par manche, d'août à décembre. Le classement s'effectuera sur les 3 meilleurs manches de chaque pilote.

Calendrier : Dimanches où il n'y a pas d'action de ligue programmés, afin d'avoir un maximum de participants

Budget : Ce qui coûte cher, c'est la présence obligatoire d'un médecin réanimateur. La participation des pilotes sera de 20 € pour les 4 manches. Le budget global s'élève à 1 000 € environ

Claude pourrait peut-être trouver un sponsor. Il se propose de démarcher REP, qui s'implante à la place de Laleu, juste en face du site.

Une demande d'aide sera envoyée à la FFVL, sachant que c'est le 1^{er} Championnat Régional de voltige mis en place en France.

Démarches restant à effectuer :

- Faire valider le règlement et le calendrier par la FFVL
- Envoyer une demande d'aide à la FFVL
- Créer une liste régionale de juges
- Trouver un Directeur des Vols

Ligue de Vol Libre de la Réunion

383, Rue Henri Bègue - 97436 Etang Saint-Leu

Tel Président : 0262 24 85 68 / 0693 000 802

Tel Secrétaire : 0693 000 804 / Fax Secrétaire : 0262 333 339

Email Ligue : lvlr@wanadoo.fr Site Ligue : <http://www.lvlr.net>

5. Achat matériel volant

Lors du dernier CD, il a été décidé d'acheter pour la ligue un biplace complet et 2 voiles écoles XS. François a fait faire un devis auprès des 3 structures vendant du matériel à la Réunion. Les devis proposés sont les suivants :

Designation	Nom	Marque	Taille	Prix	
Biplace	Cherokee	Aerodyne		3901,63	Sellette bi lord+Passager air bag + secours 64CD/PDA
Complet	Takoo	Niviuk		4152	Sellette bi Sup'Air+sellette passager Minimax+secours APCO
	Kangaroo	Sol	140/210	4161,25	Sellette bi lord+Passager air bag + secours 64CD/PDA
	Sherpa 3	UP	135/220	4247,79	Sellette bi lord+Passager air bag + secours 64CD/PDA
	Bigolden	Gradient	140/210	4602,75	SelletteBifidus + Bump'air+ Minimax+Secours Sup'air
	Beetle	Gin	130/220	4660,75	SelletteBifidus + Bump'air+ Minimax+Secours Sup'air
Solo	Yogi	Aérodyne	55/70	1419,61	Fin de série
	Joy	Aérodyne	55/70	1837,88	
	Ascent	UP	55/80	1996,54	
	Mojo	Ozone	55/70	2125	
	NK1	Niviuk	55/74	2250	
	Boléro3	Gin	55/75	2312	
	Mescal 2	Skywalk	55/75	2350	
	Hook	Niviuk	60/80	2350	

Après discussion, il est décidé d'acheter les modèles suivants :

- Biplace Takoo Niviuk complet
- Solo : 2 Yogi XS Aérodyne

Jimmy pose la question des conditions de prêt de ce matériel aux clubs.

Il lui est répondu que les voiles écoles seront mises à disposition selon les modalités de prêt de matériel ligue (cf. ci-dessous). Le biplace, par contre, ne sera pas mis à disposition des clubs. Il sera utilisable uniquement par les biplaceurs effectuant des biplaces bénévoles pour la ligue (François, Odile, Laurent) ou durant les formations Qbi.

Ligue de Vol Libre de la Réunion

383, Rue Henri Bègue - 97436 Etang Saint-Leu

Tel Président : 0262 24 85 68 / 0693 000 802

Tel Secrétaire : 0693 000 804 / Fax Secrétaire : 0262 333 339

Email Ligue : lvlr@wanadoo.fr Site Ligue : <http://www.lvlr.net>

6. Situation des cotisations 2006

Zwazo Lo Van vient de régler sa cotisation. Il ne reste plus donc que le CVLB qui n'est pas à jour de sa cotisation (150 €), mais en voie de liquidation.

7. Conditions de prêt du matériel ligue

« Le matériel volant de la Ligue de La Réunion (Voiles et accessoires) peut être prêté aux clubs sur présentation d'un dossier sous réserve de l'observation des points suivants :

1. Tous les utilisateurs du matériel doivent être à jour de leurs situations financière et administrative vis à vis de la FFVL et de la LVLR. (Articles 3 des Statuts et 29/31 du Règlement Intérieur)
2. Un responsable du matériel prêté doit être désigné. Il est chargé de veiller à sa bonne utilisation et, éventuellement, de la mise à jour des carnets de vol.
3. Le club emprunteur doit s'engager à réparer ou remplacer tout matériel détérioré, perdu ou volé.

Les dossiers de demande doivent être présentés avant la fin de l'année pour une programmation l'année suivante.

Toutefois, pour des actions exceptionnelles, le dossier peut être présenté un mois avant la date du prêt. La décision sera prise par le Comité Directeur de la LVLR ou, si les délais ne le permettent pas, par le bureau. »

Cette proposition est votée à l'unanimité.

8. Véhicule ligue

Skoda met à disposition de la ligue un Volkswagen Transporter. Problème : le coffre est trop petit. Il a donc été décidé d'installer une galerie, à charge de la ligue (1 200 à 1 500 €). Le véhicule sera récupéré dès qu'il sera prêt (courant semaine prochaine).

Ce véhicule sera utilisable pour toutes les actions ligue

Il pourra éventuellement être loué par les clubs dans les mêmes conditions que le matériel de vol, s'il n'est pas utilisé pour des actions de ligue.

Un carnet de bord devra être rempli par tout conducteur, précisant la date et les horaires d'utilisation.

9 Aide aux clubs

Trois clubs seulement sont à jour de leurs obligations administratives et financières vis à vis de la LVLR et de la FFVL. Il s'agit de Parapangue, Potenciel et Raz La Pente. Il est néanmoins décidé d'examiner toutes les demandes sous réserve de mis en règle de chacun.

En résumé, ces demandes sont les suivantes :

- 360.RUN : 800 € pour l'achat de 10 gilets de sauvetage pour la voltige
- AJTL'R : Aide pour l'achat d'un biplace (demande orale, le dossier n'étant pas encore parvenu à la ligue)

Ligue de Vol Libre de la Réunion

383, Rue Henri Bègue - 97436 Etang Saint-Leu

Tel Président : 0262 24 85 68 / 0693 000 802

Tel Secrétaire : 0693 000 804 / Fax Secrétaire : 0262 333 339

Email Ligue : lvlr@wanadoo.fr Site Ligue : <http://www.lvlr.net>

- ASVLR : Aide pour l'achat d'un biplace
- Parapangue : 2 000 € pour les actions de formation en faveur des Jeunes + 1 000 € pour l'organisation de la manifestation « Carnaval »
- Potenciel : 2 000 € pour les actions de formation en faveur des Jeunes + 1 500 € pour l'achat de parachutes de secours à destination des Jeunes (obligations légale à compter du 01/01/08)
- Raz La Pente : 400 € pour l'organisation de la manifestation « Piton 3070 » + 400 € pour l'organisation du « Challenge des moniteurs » + 200 € pour l'organisation d'un stage SIV
- Zwazo Lo Van : 1 000 € pour soutenir Ludovic Robert qui se déplacera sur 5 évènements (Open du lac d'Annecy, Nationale A de la Cerdagne, Coupe Blériot, PréPWC de Poggio Bustone en Italie, WCS de la Réunion) et pour financer les sorties club.

Comme on le voit, les demandes vont en augmentant d'année en année, preuve du dynamisme des clubs. La ligue ne peut aider les clubs que pour des actions entrant dans sa ligne de politique générale, et pour lesquelles il existe une ligne budgétaire.

Après discussion, il est donc décidé d'attribuer les aides suivantes

- Sur une ligne perfectionnement d'athlètes : 2 000 € à Parapangue et 2 000 € à Potenciel pour les actions de formation Jeunes (Les moniteurs intervenant sur ces formations devront établir leur facture au nom de la ligue), 500 € à Ludovic Robert, et 200 € à Raz La Pente (sur présentation d'une facture d'encadrement établie au nom de la ligue)
- Sur une ligne manifestation : seront aidés les manifestations ouvertes à tous (Carnaval et Piton 3070) à hauteur de 1 000 € pour Parapangue et 400 € pour Raz La Pente, mais pas le challenge des moniteurs
- Sur une ligne matériel : La ligue ne recevant cette année aucune aide des institutions comme cela avait été le cas en 2005, il est donc décidé de ne financer sur fonds propres de la ligue que le matériel de sécurité indispensable à la poursuite des actions pour lequel ce matériel est prévu : 800 € pour l'achat de gilets de sauvetage et 1 500 € pour l'achat de parachute de secours.

L'achat de biplace et l'organisation de sorties doivent relever d'un financement autre que celui de la ligue

Sont donc voté à l'unanimité, le versement des aides suivantes :

- 360.RUN : 800 €
- AJTL'R : 0 €
- ASVLR : 0 €
- Parapangue : 2 000 € + 1 000 €
- Potenciel : 2 000 € + 1 500 €
- Raz La Pente : 400 € + 200 €
- Zwazo Lo Van : 500 € à Ludovic Robert

Ligue de Vol Libre de la Réunion

383, Rue Henri Bègue - 97436 Etang Saint-Leu

Tel Président : 0262 24 85 68 / 0693 000 802

Tel Secrétaire : 0693 000 804 / Fax Secrétaire : 0262 333 339

Email Ligue : lvlr@wanadoo.fr Site Ligue : <http://www.lvlr.net>

10. Remplacement du poste de secrétaire administrative

Emmanuelle Garros a postulé. Le contrat proposé est un Contrat d'Avenir. Le dossier est en attente d'acceptation auprès de l'ADI.

S'il est accepté, il en coûtera à la ligue environ 3 000 € sur 2 ans, pour 26h/semaines

11. Disponibilité du Cadre de Ligue

François repart à Madagascar pour 3 mois. Il sera absent 79 jours ouvrables. Au vu des jours de congés non pris les années précédentes, il lui reste actuellement 63 jours de congés payés à prendre d'ici le mois d'août. Le complément (16 jours) sera pris sous forme de congés sans solde.

12. Accompagnateur de club

Une formation d'accompagnateur de club est programmée au mois de décembre sur 2 x 3 jours. Au niveau national, le tarif est de 110€ / stagiaires pour les 6 jours. Le tarif retenu restera celui-la, la ligue complétant le coût de la formation sur ses fonds propres.

La réunion se termine autour d'un carry vers 22h 30.

Le Secrétaire
Laurent VITALIS